



CAP des ingénieurs d'études sanitaire du 7 novembre 2013

Déclaration

Les ingénieurs d'études sanitaires participent activement à la mise en œuvre des missions santé-environnement du ministère de la santé, dont la ministre a reçu, en janvier 2013, une lettre de mission du premier ministre dans le cadre de la transition écologique.

Plus de 300 IES ont été transférés d'office dans les agences régionales de santé.

Ils constituent plus du quart des effectifs en personnels santé-environnement dans la moitié des ARS (Alsace, Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Haute et Basse Normandie, Ile de France, Martinique, Midi- Pyrénées, PACA, Pays-de-Loire, Poitou-Charentes et Rhône Alpes).

Leurs compétences sont multiples : gestion quotidienne de situations d'urgence suite à des non-conformités, aide à la prise de décision dans le champ santé-environnement (avis sanitaires) , pilotage et contribution à des projets en santé environnement et actions de promotion de la santé (PRSE, animation territoriale), encadrement de personnels techniques (parfois à la place de l'IGS non remplacé ou occupé à d'autres fonctions), réalisation d'inspections-contrôles, coordination et gestion de prestations déléguées par marchés publics, coordination et gestion des systèmes d'information en santé-environnement, dans le cadre des reportages européens sur les eaux destinées à la consommation humaine et les eaux de baignade dans des conditions extrêmement difficiles du fait des dysfonctionnement des outils informatiques notamment depuis 3 ans.

Leur pluridisciplinarité explique qu'ils sont tous positionnés sur plusieurs fiches-métiers du répertoire officiel du ministère.

Leurs conditions de travail souffrent de plusieurs dégradations depuis leur transfert en ARS :

- Complexification des procédures et des répartitions des responsabilités dans le cadre des missions exercées pour les préfets de départements
- Etouffement de leurs capacités d'initiative et de création
- Diminution du travail de terrain
- Perte d'identité professionnelle
- Manque de perspective nationale et blocages locaux en ce qui concerne les promotions, baisse des montants attribués de leurs indemnités spéciales statutaires ...

En outre, leur statut n'a pas été revalorisé depuis plus de 15 ans et SYNAPSE ne cesse de demander une vraie reconnaissance de ces ingénieurs, des prises de décisions politiques en termes de rénovation de statuts, de carrières professionnelles, d'accès au corps des IGS, d'ouverture à d'autres fonctions dans d'autres ministères et autres fonctions publiques, de mobilité.

SYNAPSE réclame également la création de concours réservés pour permettre à des TSSS en chef, « oubliés » dans la mise en place du nouvel espace statutaire des corps B, d'accéder à ce corps et de le renforcer en termes d'effectifs et d'apport en expériences professionnelles de terrain.